

## LAVI-Info, la nouvelle newsletter du Centre LAVI de Genève

Vous êtes membre de notre association, représentez une institution partenaire du Centre LAVI de Genève ou êtes intéressé-e par ces questions? A ce titre, vous recevez notre lettre d'informations LAVI-Info pour vous informer sur l'aide aux victimes. Dans ce numéro nous abordons spécifiquement les questions liées aux victimes de violences sexuelles durant l'enfance. Nous vous souhaitons bonne lecture !

Vous avez en tout temps la possibilité de vous désabonner en nous le demandant par courriel à [info@centrelavi-ge.ch](mailto:info@centrelavi-ge.ch).

### Les enfants victimes de violences sexuelles

A l'heure où nous rédigeons cette newsletter, l'actualité médiatique bruisse des chiffres effarants du nombre d'enfants victimes de violences sexuelles. Les témoignages publics se multiplient, révèlent la crudité des actes, mais aussi l'épaisseur du silence sur les faits et le poids de la honte portée par les victimes. Pour celles-ci, les enjeux vont évidemment bien au-delà des informations qui font la « Une » des journaux télévisés ou les succès de librairie.

Chaque année, le Centre LAVI traite une centaine de situations (57 à 120 dossiers annuellement, 2017-2020). Bon nombre d'entre elles concernent des adultes qui osent enfin sortir du silence ou dont l'amnésie traumatique prend fin, les confrontant aux souvenirs des agressions vécues dans le passé. Des parents (ou des professionnel-le-s) nous demandent également conseil et soutien suite à l'infraction subie par leur enfant. Enfin, il arrive que des jeunes gens, directement concerné-e-s, nous contactent également.

### Typologie des victimes reçues par le Centre LAVI

La majorité des victimes qui vient au Centre est féminine. Le plus souvent, ces actes sont commis par un homme - ou plus rarement une femme - faisant partie de l'entourage familial ou social de la victime.

L'auteur est le plus souvent adulte ou tout le moins plus âgé que la victime. Il se trouve de fait dans une position d'autorité, de contrôle ou de pouvoir vis-à-vis de l'enfant ou de l'adolescent-e, de par la nature de la relation mais aussi selon les circonstances.

Les agressions sont commises avec ou sans contact corporel : baiser à caractère sexuel, frottements, attouchements, masturbation, cunnilingus, pénétration orale, vaginale ou anale, que ce soit avec le doigt, le pénis ou tout autre objet, violences verbales, sextings, exhibitionnisme, voyeurisme, etc.

### Répercussions sur la santé

Il est important de préciser que la majorité des mineur-e-s agressé-e-s ne présente pas de lésion visible, tout simplement parce que l'auteur-e n'a pas eu besoin de recourir à la force pour contraindre l'enfant à ne pas s'opposer aux actes sexuels, notamment lorsqu'il n'y a pas eu de pénétration corporelle. Ces agressions sexuelles peuvent cependant avoir des répercussions majeures sur le développement des enfants et leur devenir d'adultes.

Elles constituent souvent une cause importante de mal-être : confusion identitaire, perte d'estime de soi, comportements d'autodestruction, dysfonctionnements au niveau sexuel, anxiété sociale ou encore dépression, figurent parmi les troubles qui sont fréquemment évoqués dans le cadre de nos consultations par les adultes ayant subi des agressions sexuelles durant l'enfance.

L'intensité des séquelles traumatiques varie en fonction de nombreux facteurs, tels que la durée, la fréquence, le type d'acte sexuel, l'âge de la victime, le lien avec l'auteur ou encore le soutien obtenu lors de la révélation des faits.

### Vous voulez soutenir notre action?

Nous bénéficions d'une subvention du canton de Genève mais cette dernière ne couvre pas tous les besoins du Centre. En nous aidant financièrement, vous nous permettez d'assister adéquatement toutes les personnes qui font appel à nous.

Centre LAVI  
Bvd de Saint-Georges 72  
1205 Genève  
CCP 12-312907-3

## Intervention du Centre LAVI

Le soutien psychologique et les conseils juridiques sont demandés avant tout

Les psychologues intervenant-e-s du Centre LAVI de Genève reçoivent sur rendez-vous. Leur travail consiste à aider la victime dans ses réflexions et prises de décision, à l'informer, la soutenir, ou l'accompagner dans les démarches à entreprendre. Les victimes adultes peuvent par exemple être mises en contact avec un-e avocat-e et/ou un-e thérapeute spécialisé-e. Entamer une procédure pénale reste une démarche difficile et éprouvante psychologiquement du fait de sa longueur, de sa complexité et de la nécessité de revisiter les faits lors des audiences. Ainsi, être assisté-e d'un-e avocat-e est fortement recommandé, tout comme être soutenu-e au niveau psychologique.

Lorsque le Centre reçoit un-e mineur-e, il s'assurera de savoir s'il ou elle a déjà déposé plainte ou si une dénonciation a été faite. Si ce n'est pas le cas, l'intervenant-e prendra garde à la formulation de ses questions, afin de ne pas influencer sa future déposition.

Lors de la première consultation au Centre LAVI, il se peut que la victime n'ait encore jamais parlé de ce qui lui est arrivé. Il est cependant fréquent qu'elle explique avoir déjà parlé des actes subis sans avoir, à l'époque, été crue ou soutenue. Il se peut que la personne à qui elle s'était confiée dans le passé n'aie pas été en mesure de la protéger, ou que la réponse donnée ait été inadéquate : minimisation des actes, accusation de mensonge, responsabilisation des faits, sont autant de propos entendus, que les victimes nous relatent, qui permettent de mieux comprendre comment le fardeau de la honte et de la culpabilité peut être alourdi lors de ces tentatives avortées de dénonciation, et comment cela participe à renforcer le silence dans lequel la victime se sent dès lors tenue de rester.

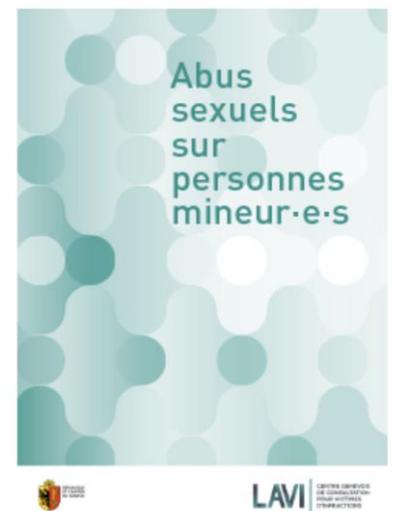
La qualité de l'accueil de la victime est donc particulièrement importante, puisque le fait d'être reçue avec empathie, sans jugement, de se voir reconnaître la gravité des faits, et de pouvoir bénéficier d'une écoute attentive, y compris, dans ses émotions ou ses silences, représente déjà une étape importante pour elles.

La prise en charge consistera en un travail de psychoéducation (expliciter et normaliser les symptômes de la personne) et de soutien dans le but de construire des stratégies efficaces de protection. Il visera aussi à identifier et à mobiliser les ressources de la personne afin de retrouver autonomie et contrôle sur les phénomènes qu'elle traverse. Si les besoins de la victime le nécessitent, elle pourra être orientée vers une prise en charge spécialisée.

Sur le plan juridique, les victimes se posent souvent des questions auxquelles les intervenant-e-s peuvent déjà apporter des réponses très utiles : quelle est la qualification de l'infraction ? Quels sont les délais de prescription ?, etc.

Pour informer de façon plus détaillée toute personne ayant subi des agressions sexuelles dans l'enfance, ses proches, ou les professionnel-le-s souhaitant l'aider, le Centre LAVI a publié, en 2019, une brochure très complète sur ce thème.

[Abus sexuel sur personne mineure](#). Nous vous invitons à la consulter en ligne.



Par ailleurs, le [Centre thérapeutique Traumatismes Agressions Sexuelles](#), CTAS, est l'un des partenaires auprès de qui le Centre LAVI peut adresser les personnes qui ont besoin d'un traitement de leurs séquelles traumatiques, qu'elles souhaitent ou non dénoncer les faits. Au cours de la thérapie, elles pourront apprendre à activer des réponses adaptatives saines et se réapproprier des sentiments d'efficacité personnelle et d'estime de soi positifs.

### Centre de consultation LAVI

Boulevard Saint-Georges 72

1205 Genève

[www.centrelavi-ge.ch](http://www.centrelavi-ge.ch)

[info@centrelavi-ge.ch](mailto:info@centrelavi-ge.ch)

Tél: +41 22 320 01 02

Lundi à vendredi 14h - 17h, lundi et mercredi matins 10h30-12h30. Consultations uniquement sur rendez-vous.